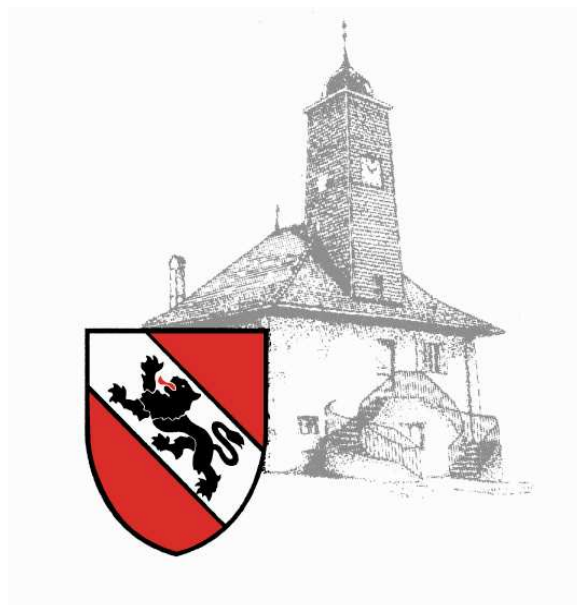

Municipalité de Bottens



Rapport annuel de gestion

2008

Table des matières

Administration générale	5
Population.....	6
Finances	6
Bâtiments communaux	7
Domaines et terrain de sport.....	8
Instruction publique.....	8
Forêts	10
Routes	11
Eclairage public	12
Epuration	12
Services industriels.....	14
Police.....	15
Service du feu.....	15
Protection civile.....	15
Affaires sociales.....	15
Urbanisme	17
Voirie	17
Affaires culturelles	20
Police des constructions	21
Divers	22
Comptes	23



MUNICIPALITE DE BOTTENS

Bottens, le 23 avril 2009

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2009-03
concernant
le rapport annuel de gestion 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions légales en vigueur sur les communes et à l'article 90 du règlement du Conseil communal du 24 avril 2006, la Municipalité a l'honneur de vous présenter le rapport sur sa gestion durant l'année 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2008.

Administration générale

En 2008, notre exécutif a tenu 46 séances ordinaires traitant ainsi 1612 objets qui ont été portés au registre des procès-verbaux.

Après trois mois d'essai, en juin 2008, la Municipalité a confirmé Isabelle Neuhaus Alghisi (engagée le 15 février 2008) au poste de responsable du greffe municipal.

Le greffe municipal doit faire face à de multiples tâches nouvelles :

- ◆ statistiques fédérales de la construction
- ◆ enregistrement et gestion de nouvelles données en relation avec la localisation des bâtiments et de leurs occupants. afin d'être en conformité avec la loi sur l'harmonisation des registres
- ◆ heures d'ouverture élargies

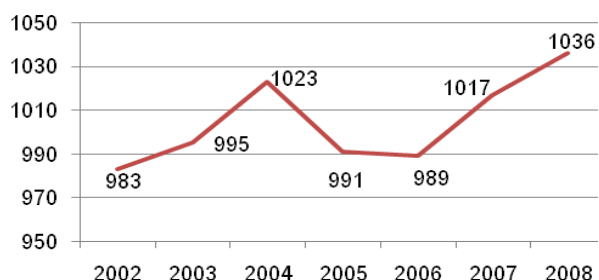
Pour cette raison, la Municipalité a pris la décision d'augmenter le temps de travail d'Isabelle Alghisi de 3h par semaine. La

responsable du greffe municipal voit son taux d'occupation monter de 60 à 67%, dès le mois de janvier 2009.

La Municipalité a octroyé à l'ensemble du personnel communal une augmentation salariale de 3%. Cette augmentation est justifiée d'une part par l'inflation 2008 (indice d'octobre 2008 : 2,6%) et d'autre part par le souhait de la Municipalité de marquer sa satisfaction vis à vis du personnel. Le statut du personnel communal, en son article 25, lui octroie cette possibilité.

Pour la première fois, la Municipalité a organisé des entretiens d'évaluation. Ils se sont déroulés entre fin 2008 et le 1^{er} trimestre 2009. Ils sont conduits par le syndic et la responsable du personnel communal, Béatrice Métraux, sur la base des documents d'évaluation de la fonction publique genevoise et vaudoise.

Population

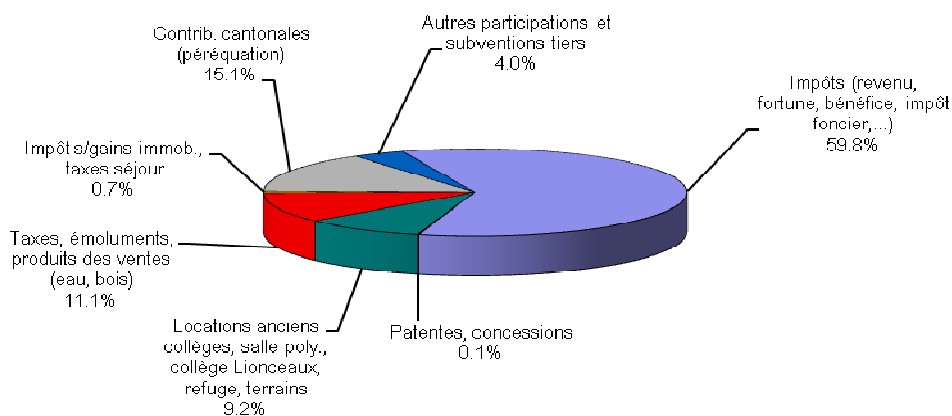


Bottens a vu sa population augmenter de 1,8% en 2008, selon les statistiques officielles du Canton.

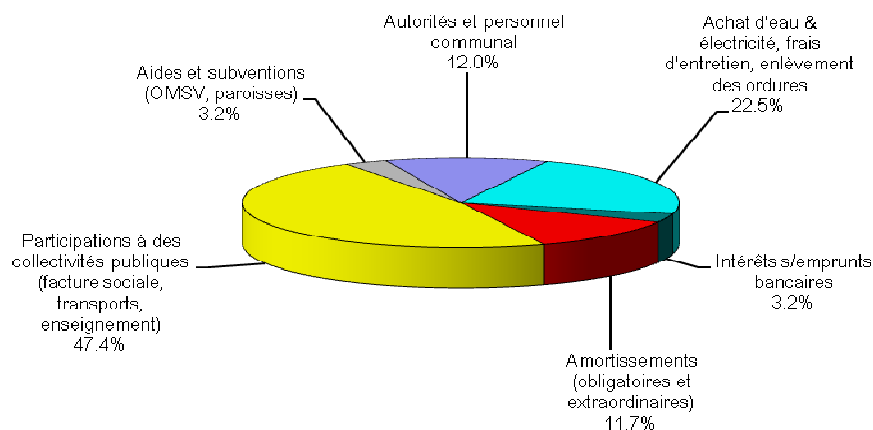
Les nouveaux bâtiments locatifs de la route de Thierrens ainsi que celui du chemin de Chenalet expliquent cette hausse.

Finances

Revenus par nature 2008



Charges par nature 2008



Bâtiments communaux

Salle polyvalente

Le local des jeunes, situé au sous-sol de la salle polyvalente, a dû être fermé. Le non respect du règlement ainsi que des locaux aux abords de leur lieu de rencontre a contraint la Municipalité à prendre cette décision.

De gros travaux ont été exécutés à la salle polyvalente durant l'année 2008. Une réfection complète des façades a été entreprise, ainsi que le changement des joints à toutes les fenêtres.

L'étanchéité de la marquise au dessus de l'entrée a été refaite car des fuites d'eau avaient été constatées sur le plafond du hall.

Au sous-sol, les vestiaires ont été complètement nettoyés et repeints.

Les rideaux de la buvette ont été changés à cause des nombreuses taches dues aux utilisateurs des lieux.

Le concept des sorties de secours a été revu. Une passerelle facilite la sortie nord-est. Un marquage au sol interdit le parcage des véhicules vers la sortie sud-ouest débouchant sur le parking. A l'intérieur, le nombre de luminaires « sortie de secours » a été augmenté.

Collège des Lionceaux

L'abri-bus du collège des Lionceaux a été démonté et depuis lors, les nuisances sonores ont diminué, à la satisfaction des bordiers. Les jeunes gens se retrouvent vers la buvette du foot. Ils ont malheureusement peu de respect pour cet endroit, que ce soit pour la table ou les bancs mis à leur disposition.

De nouveaux jeux peints sur le sol de la cour de l'école ont été offerts par Bertrand Clot, conseiller communal et député.

Hormis le local de Swisscom et celui des archives communales, tout l'espace du sous-sol de l'école est à disposition de l'employé communal. En effet Claude Grognuz a renoncé à son bail et cela a permis à Claude-François Longchamp d'installer un atelier et son bureau, ainsi que des toilettes dans ce local. Il faut relever que l'employé communal a fait lui-même tous les travaux.

Des problèmes d'étanchéité sont apparus en automne dans une classe du rez-de-chaussée. Ils proviennent de la marquise qui abrite l'entrée de l'école. Les travaux seront effectués en 2009, l'hiver précoce n'ayant pas permis de les exécuter avant.

Refuge

Le taux d'occupation du refuge est excellent. Il a été complètement nettoyé pendant l'été et les lampadaires ont été changés.

Bâtiment du Cottin

Les travaux de rénovation du bâtiment permettant la création de 4 appartements ont commencé en janvier. Dans l'ensemble, ils se sont déroulés sans trop de surprise. Les entreprises ont toutes respecté leur mandat. Le chantier a été régulièrement suivi par l'architecte responsable, M. José Santiago du bureau Chevalier et par la Municipalité.

Les 4 appartements correspondent à l'attente de la Municipalité. Ils sont spacieux et lumineux. Chaque appartement bénéficie d'une cuisine complètement équipée, réfrigérateur, congélateur indépendant, lave-vaisselle, plaques vitro-ceramic et four à hauteur quand cela a été possible. Le sol des chambres est en parquet. Les séjours sont en carrelage excepté l'appartement des combles qui a du parquet. Des compteurs individuels pour l'eau chaude et le chauffage ont été posés. Le bâtiment est chauffé au gaz. Il s'agit d'un chauffage au sol. Les appareils de la buanderie fonctionnent avec des cartes à prépaiement. Des balcons ont été créés pour les deux appartements aux étages supérieurs. Les deux autres bénéficient du jardin.

L'entrée des premiers locataires est prévue pour mars 2009.

Bâtiment des Placettes

Rien de particulier à signaler si ce n'est une dégradation des extérieurs et du toit des bâtiments. Il faudra s'attendre ces prochaines années à d'importants travaux de rénovation.

Bâtiment du pressoir

La partie mitoyenne du bâtiment a été mise en vente par sa propriétaire Madeleine Bavaud. La commune a pu acquérir cette propriété, améliorant ainsi son patrimoine et surtout en pensant à l'avenir du bâtiment du pressoir. Le but de la Municipalité est de créer de petits appartements dans l'entier du bâtiment. Une étude sera faite en 2009 pour le futur de cet immeuble.

Eglise catholique et cimetière

Une inspection des façades a été faite par les entreprises qui avaient participé à leurs réfections. En effet divers défauts sont apparus. Des travaux, sous garantie, ont été entrepris pour y remédier.

Temple et cimetière protestant

Des travaux ont eu lieu pour réparer l'étanchéité défectueuse du clocher. Les problèmes d'humidité à la sacristie ont aussi été traités, ainsi que la réparation d'un banc.

Domaines et terrain de sport

La commune est propriétaire de 2'780 ares de terrain agricole répartis entre 18 locataires. Courant 2008, après la résiliation d'un bail à ferme (en raison du décès du locataire), la

Municipalité a remis en location les terrains vacants, en se réservant une surface (0,3 ha) pour la plantation des pommes de terre en vue de la fête de la patate.

Instruction publique

CYN : cycle initial
CYP : cycle primaire
CYT : cycle de transition
VSO : voie secondaire à options
VSG : voie secondaire générale
VSB : voie secondaire baccalauréat

Deux établissements scolaires accueillent les élèves de Bottens :

1. **l'Etablissement primaire et secondaire Echallens/Poliez-Pittet** qui reçoit les enfants du CYN, du CYP ainsi que les élèves du CYT et ceux des classes VSO et VSG
2. le **collège des Trois Sapins** qui recueille les élèves VSB.

Bottens compte **152 élèves de 4 à 16 ans**, primaires et secondaires confondus. La charge scolaire a représenté pour le budget communal 2008 :

- ♦ au primaire : Fr. 110'000.-
- ♦ au secondaire. Fr. 342'000.-
- ♦ enseignement spécialisé : Fr. 95'000.-

Une comparaison des comptes de fonctionnement 2007 et 2008 indique que les postes suivants :

- ♦ 52. 352 (participation aux frais du groupement secondaire + Fr. 34'000.-) et
- ♦ 53. 351 (participation à l'enseignement spécialisé + Fr. 55'000.-) ont subi une augmentation en 2008, due aux variations du nombre d'élèves, à l'amortissement de bâtiments scolaires à Echallens et à la charge de la péréquation cantonale en matière d'enseignement spécialisé.

La commune de Bottens est représentée :

- ◆ au conseil exécutif et au bureau de l'Arrondissement scolaire secondaire Echallens et environs
- ◆ au conseil exécutif et au bureau du groupement primaire de Bottens et environs
- ◆ à l'Association intercommunale du bâtiment scolaire de Poliez-Pittet



A noter, le maintien de la commission scolaire primaire qui, en 2008, a étudié avec la Direction de l'Etablissement d'Echallens/Poliez-Pittet sur l'indispensable communication à faire aux parents lors des enclassements, sur les appuis et les transports scolaires.

A relever encore, la réflexion menée tout au long de l'année 2008 par un groupe de travail composé des représentants des communes (dont une représentante de notre commune, B. Métraux) des 3 groupements scolaires (Bercher-Pailly/ Echallens-Poliez-Pittet/Thierrens) pour répondre aux exigences de la loi d'harmonisation scolaire HARMOS.

Le groupe de travail s'appuyait dans sa réflexion sur les données suivantes :

Nombre d'élèves des 3 groupements selon chiffres 2007-2008

<i>Etablissements - 2007/2008</i>	<i>CIN</i>	<i>CYP1</i>	<i>CYP2</i>	<i>CYT</i>	<i>Total P</i>	<i>DEP</i>	<i>DES</i>	<i>VS</i>	<i>VSG</i>	<i>VSO</i>	<i>Total S</i>	<i>Total</i>
Bercher - Pailly	154	163	154	109	580	0	0	0	61	50	111	691
Echallens - Poliez-Pittet	314	353	321	85	1'073	13	0	0	51	40	91	1'177
Echallens - Trois Sapins	0	0	0	275	275	0	21	246	136	112	494	790
Thierrens-Plateau du Jorat	93	108	107	97	405	0	11	0	58	51	109	525
Total	561	624	582	566	2'333	13	32	246	306	253	805	3'183

Démographie

La future organisation scolaire de la région doit intégrer l'évolution du nombre d'élèves dans la région : faible augmentation des effectifs (comparaison entre les chiffres de la rentrée 2007 et les prévisions de juillet pour la nouvelle rentrée). Une augmentation de l'ordre de 2.3% a été mise en évidence.

<i>Etablissements - Prév 2008/2009</i>	<i>CIN</i>	<i>CYP1</i>	<i>CYP2</i>	<i>CYT</i>	<i>Total P</i>	<i>DEP</i>	<i>DES</i>	<i>VS</i>	<i>VSG</i>	<i>VSO</i>	<i>Total S</i>	<i>Total</i>
Bercher - Pailly	168	172	171	118	629	0	0	0	62	44	106	735
Echallens - Poliez-Pittet	327	346	319	80	1'072	11	0	0	60	39	99	1'182
Echallens - Trois Sapins	0	0	0	286	286	0	23	254	139	116	509	818
Thierrens-Plateau du Jorat	106	94	104	104	408	0	9	0	62	45	107	524
Total	601	612	594	588	2'395	11	32	254	323	244	821	3'259
	40	-12	12	22	62	-2	0	8	17	-9	16	76

Cette augmentation est principalement due à une plus forte rentrée au cycle initial.

Pour notre arrondissement scolaire, la réflexion tend à la création de 3 établissements scolaires, un secondaire et deux primaires, en mettant en avant les arguments suivants :

- ◆ La création de 3 établissements devrait permettre la gestion d'établissements de tailles raisonnables, permettant de faire face à toute évolution démographique;
- ◆ Il y aurait maintien des synergies et dynamisme avec Villars-le-Terroir et Assens/Etagnières
- ◆ Dynamique de travail des équipes pédagogiques (Echallens).

La réflexion se poursuivra en 2009.

Forêts

A l'image de notre société, le secteur forestier n'échappe pas aux profonds changements contemporains. Le secteur de l'économie forestière souffre de la faiblesse du prix des bois et de nombreuses scieries ont fermé leurs portes ces dernières années. A ce contexte difficile s'ajoute une attente toujours plus diversifiée de notre population par rapport à ses forêts dont la fonction d'accueil, pour le délasserment et les activités de loisirs, sont appelées à se développer. De même, la vocation de nos forêts comme milieu naturel et élément marquant de la qualité de nos paysages doit être valorisée. Autant de prestations qui représentent un coût pour les communes.

Triage forestier intercommunal de la Menthue

La commune de Bottens fait partie du groupement forestier de la Menthue avec 10 autres communes et qui se sont fixées les objectifs suivants :

- ♦ créer une unité de gestion de taille suffisante pour la rendre performante
- ♦ promouvoir et valoriser le bois en veillant à l'approvisionnement régulier des scieries
- ♦ appliquer une sylviculture qualitative proche de la nature, basée sur le principe des soins modérés.

La commune a choisi le mode de gestion en degré 4, établi pour une durée de 10 ans.

Association « Jorat, une terre à vivre au quotidien »

Le Jorat a une histoire riche. Il est aussi le plus grand massif forestier du plateau suisse. Une exposition itinérante a été créée ; elle a pour but de faire découvrir aux habitants du canton les multiples richesses de ce territoire largement forestier. Cette exposition est soutenue financièrement par 12 communes territoriales ainsi que 9 communes propriétaires, dont la commune de Bottens.

Exploitation et travaux dans nos forêts

L'année 2008 a été marquée essentiellement par l'exploitation des bois endommagés et attaqués par le bostryche typographe sur différentes parcelles communales (Rueyres, Rebataires, Jorat). Il est important de relever que sans l'aide financière ainsi que la gestion par le biais du triage, ces travaux n'auraient pas pu être effectués aussi facilement. L'ensemble des travaux a été pris en charge par la caisse du triage forestier de la Menthue. Exploitation, façonnage, débardage, recherche des bornes, nettoyage, remise en état des pistes et chemins, soins sylvicoles minimaux et reboisement, composent la palette des travaux réalisés par les différentes entreprises. La perte financière, après déduction des subventions fédérales et cantonales, est épongée par la caisse du triage forestier.

Nettoisement du parterre de coupe

Après l'exécution des coupes ordinaires, les rémanents ne devraient pas être brûlés. Une telle mesure est inadéquate, tant du point de vue écologique qu'en raison de la protection de l'air. Si les branches dérangent lors des travaux en forêt, il suffit de les entasser. Elles offriront ainsi un abri à de nombreux animaux tels que les insectes, oiseaux, petits mammifères, reptiles et amphibiens.

Reboisement et soins sylvicoles

Toutes les surfaces ont été reboisées selon les critères actuels, respectant les différentes stations et associations végétales, avec 5 entreprises de la région.

Distance entre les plants : 2 x 3 mètres environ, sauf le chêne pédonculé (2 x 2 mètres)

Allée : 4 mètres pour permettre le passage plus tard.

Protection contre le gibier : 4 piquets par plant pour le mélèze, le cerisier, le chêne rouge.

Il est important de ne pas planter trop serré afin de favoriser la régénération naturelle.

Il faut également éviter de couper le sous-étage (sureau, chèvrefeuille) en raison des dégâts dus au gibier et cela sert ainsi à détourner l'attention des chevreuils des nouveaux plants.

En principe les plantations ne sont pas fauchées pour garder un maximum de fraîcheur et d'humidité au sol et pour éviter une déshydratation des plants. Ce principe permet aussi d'éviter de nombreux dégâts dus au gibier.

Chemins et dévestitures

Un effort important doit être maintenu pour garantir la pérennité de toutes les infrastructures carrossables en forêt. Ces chemins ont été subventionnés par la Confédération et le Canton et nous devons assurer un entretien minimum.

Caisson au chemin de l'Arzillier

La création d'un ouvrage de génie forestier sur la route forestière de Bottens à Assens était devenue indispensable pour assurer et

consolider un passage délicat. Le bois nécessaire à cette construction a été exploité sur place. Il n'est pas possible d'utiliser du bois taré ou pourri ; le bois doit être absolument sain pour une garantie optimum de l'ouvrage dans le temps. Le nettoyage de la forêt exploitée a été accompli avec une machine de type « Menzin » d'une entreprise du village.

Le patrimoine de notre commune est exploité de manière rationnelle, professionnelle et en conformité avec notre plan de gestion. Une visite des biens forestiers est prévue au printemps 2009 pour les membres du Conseil communal.

Routes

Comme chaque année, à Pâques, nous avons effectué le balayage des routes de toute la Commune.

Au mois de juin, l'Entreprise Liaudet à Renens, a fait un curage de tous les sacs de routes et conduites les reliant dans la Commune.

Plusieurs trous en formation dans les chaussées du village ont nécessité l'intervention de l'entreprise Camandona, dans le courant du mois d'octobre.

En raison de l'affaissement du terrain au Chemin de l'Arzillier, au passage du ruisseau sous la route, des travaux de réfection ont été entrepris ; un caisson a été confectionné ; environ 60 mètres d'enrobé ont été posés et un nouveau tuyau pour le passage de l'eau du ruisseau a été posé. La réalisation du caisson a nécessité environ 25 m³ de bois (épicéa), coupé sur place.

Par la même occasion, un drainage a été posé le long du chemin en pieds de talus.



Eclairage public

Comme de coutume, pour les fêtes de fin d'année, la place des TL a été illuminée avec des décorations de Noël.

Cette année aucune installation n'a été faite, seul l'entretien usuel a été assuré.

Epuraton

Le 7 janvier 2008, la Municipalité a approuvé le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) et le 13 mars, il a été approuvé par le Département de la Sécurité et de l'Environnement.

Le PGEE est un instrument de gestion et de planification globale se rapportant à l'évacuation des eaux sur le territoire communal. Il remplace et prolonge le Plan à Long Terme (PALT) des canalisations adopté le 6 mars 1966 par le Canton. Le PGEE permet de maîtriser de manière optimale l'évacuation des eaux dans l'agglomération et de redonner aux cours d'eau leur régime naturel.

Dans le cadre de notre commune le PGEE :

- ♦ dresse l'état des lieux ;
- ♦ contrôle et analyse le réseau d'épuration ;
- ♦ établi un véritable cadastre souterrain communal informatisé ;
- ♦ définit un plan d'action avec des priorités ;
- ♦ est un outil de gestion et de planification financière.

L'établissement général du PGEE nécessite de disposer d'un maximum d'informations territoriales. Il se base sur la connaissance du réseau dont l'acquisition des données est faite par relevés de terrains puis mise sur support informatique. Le PGEE, selon les normes cantonales et les rapports d'état sur le réseau, y compris le contrôle TV des canalisations et des cours d'eau, permet de définir le concept général d'évacuation et le plan d'action futur et la gestion du système.

Notre nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux a été adopté par la Municipalité en date du 1^{er} septembre 2008, par le Conseil communal le 29 septembre 2008 et approuvé par le Département de la Sécurité de l'Environnement, le 6 novembre 2008.

Ce nouveau règlement a été adapté sur le plan des taxes en relation avec les données du PGEE

afin que le montant des taxes puisse, à long terme, assurer le financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux, conformément au principe de causalité défini par la législation fédérale sur la protection des eaux (LEaux, art. 60 a).

STEP

L'Ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) interdit la remise des boues d'épuration comme engrais à partir du 1^{er} octobre 2006. Elle a laissé aux cantons la possibilité de prolonger ce délai de deux ans au plus dans certains cas.

92 STEP vaudoises ont bénéficié de cette mesure. Depuis le 1^{er} octobre 2008, la totalité des boues doit être incinérée.

En septembre 2007 déjà, les boues de la commune sont transportées à la STEP de Bretigny, laquelle est équipée de l'installation adéquate.

Une fois déshydratées, ces boues sont incinérées dans les fours de la STEP de Vidy à Lausanne.

La Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE du 7 octobre 1983, art. 31 b) confie l'élimination des déchets produits par les stations publiques d'épuration des eaux usées aux cantons et la soumet à la définition de zones d'apports.

Selon l'article 14 de la Loi vaudoise sur la gestion des déchets (LGD du 5 septembre 2006), les boues d'épuration font partie des déchets gérés par les communes. Les détenteurs de boues d'épuration sont tenus de les remettre aux installations de la zone d'apport à laquelle ils appartiennent (Art. 16 LGD).

L'Etat assume ainsi la planification de l'opération et la définition des zones d'apport, alors que l'élimination des boues au sens strict ainsi que son financement incombent aux communes. Les

cedres résultant de l'incinération des boues en four d'incinération (STEP de Lausanne) sont éliminées dans les mêmes décharges que les résidus d'incinération des ordures ménagères.

Mise en séparatif hors zone "sud-est"

Le raccordement des eaux usées de la partie sud-est du territoire communal à la station d'épuration de Brétigny-sur-Morrens (AET) ainsi que celui du lieu dit « Le Rosay », au point 713, collecteur construit en 2006, de même que la pose de tuyaux des autres services ont été réalisés.

Le 14 mai 2008, l'Entreprise Laurent Membrez a commencé ces travaux par la pose d'une conduite de refoulement depuis le collecteur de l'AET, situé à l'entrée du Bois d'Archens sur la Commune de Lausanne, jusqu'à la station de relevage mise en place au nord de l'habitation sise sur la parcelle No 496, soit au point bas de tous les raccordements possibles.

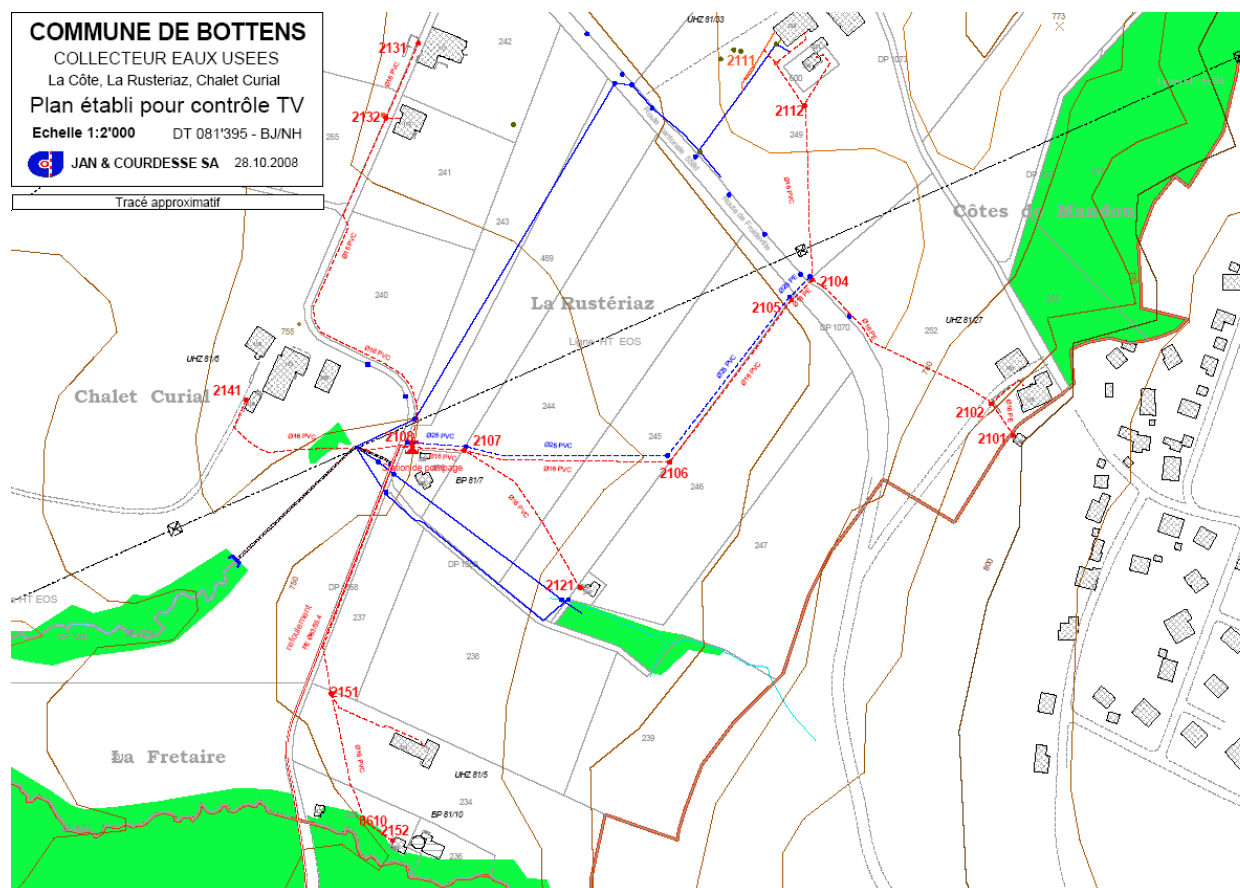
L'eau des canalisations de toutes les habitations des propriétaires R. Röthlisberger, J.-P. et S.

Allaz, Ph. Bavaud, J. Thuillard, R. et R. Meylan, O. Longchamp, D. Meylan, S. Deschenaux, J.-F. et P. Juriens, converge vers cette station pour être pompée en direction de la station d'épuration de l'AET. Un tuyau d'eaux claires a été posé en parallèle du tuyau d'eaux usées, sur le tronçon entre la route de Froideville et la parcelle No 496, en remplacement d'une conduite trop petite et en mauvais état.

Le Chalet au lieu dit « Le Rosay », en bordure de la route de Froideville, a été raccordé au point 713 du collecteur. Pour rappel, ce collecteur avait été installé lors de la mise en séparatif pour les quartiers « En Rebaton » et « Le Ru » ; les eaux se déversent à la STEP communale.

A l'occasion de ces travaux, Romande Energie a profité de l'ouverture de fouilles pour poser une conduite pour l'alimentation souterraine de l'électricité pour chaque habitation. Elle a procédé à un bouclage entre la Station de Bottens et Froideville. Le Teleréseau a également posé un tube pour chaque habitation et 2 personnes ont demandé le raccordement.

L'ensemble de ces travaux a pris fin en octobre 2008.



Services industriels

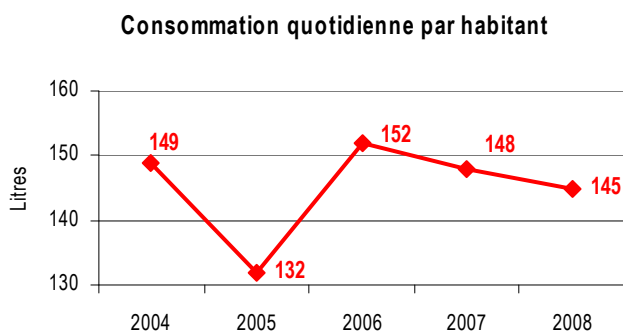
La consommation d'eau potable pour les 5 dernières années est répartie de la manière suivante :

Année	Consommation des abonnés	Achat à la Ville de Lausanne	en %
2004	55'722 m ³	30'147 m ³	54.1
2005	48'273 m ³	33'122 m ³	68.6
2006	55'463 m ³	22'911 m ³	41.3
2007	54'000 m ³	7'778 m ³	14.4
2008	55'000 m ³	9'331 m ³	16.9

Rappel : le volume indiqué sous consommation dans le tableau ci-dessus ne reflète que la quantité d'eau qui a été mesurée par les compteurs des abonnés.

A cela devrait s'ajouter le volume d'eau alimentant les 3 fontaines branchées sur le réseau communal qui peut être estimé approximativement à 2'000 m³ par année et celui non mesuré des

bâtiments communaux (Placettes, Cottin, collège des Lionceaux, salle polyvalente, refuge) ainsi que celle soutirée à la BH munie d'une potence par les agriculteurs pour les besoins de leur exploitation.



L'augmentation du volume d'eau soutirée sur la conduite de Lausanne est principalement intervenue pendant les mois de juillet et août, période pendant laquelle le débit des sources est bas et la consommation plus élevée. Cette augmentation est due également à l'intervention des pompiers de Lausanne pour éteindre l'incendie d'un champ de céréales. Durant le mois d'août, une panne de flotteur a provoqué l'arrêt de la pompe du réservoir intermédiaire et une perte d'eau notable.

La ville de Lausanne a installé un contrôle à distance du compteur de la station de pompage sur la conduite de Thierrens. Ce système permet, en consultant le site du service des eaux de Lausanne, de contrôler en direct la marche des pompes de la station et de visualiser le volume d'eau soutirée.

En automne 2008, un nouveau système d'alarme a été installé à la station de pompage en remplacement de l'ancien système visuel. Désormais, un appel téléphonique est transmis automatiquement à différentes personnes en cas de problèmes. Le nouveau système contrôle 9 paramètres de dérangement qui sont précisés lors de l'appel d'alarme.

Un contrôle pour détecter des fuites sur le réseau de distribution d'eau a été effectué au mois d'août ce qui a permis de trouver 3 fuites sur des conduites privées.

Captages

Les nouveaux travaux de forage prévus sur les captages ont été soumis à l'enquête publique du 30 mai au 30 juin 2008. Cette enquête a soulevé une opposition et une observation de la part de 2 propriétaires de sources privées situées en amont des captages sur la commune de Poliez-Pittet. Malgré plusieurs séances de conciliation organisées entre la Municipalité de Bottens,

l'opposant et les services cantonaux, séances au cours desquelles tous les problèmes relatifs aux travaux de captages ont été abordés, le

propriétaire en question a maintenu son opposition.

Police

Une rencontre a été organisée entre la société de jeunesse et le gérant de sécurité de notre région, Gilles Perruchoud, dont le but était de sensibiliser la société de jeunesse quant à sa responsabilité

lors de manifestations. L'accent a été mis particulièrement sur la vente d'alcool aux mineurs et sur la patente.

Service du feu

2008 a été une année fort heureusement calme pour nos pompiers. 11 sinistres de moindre importance ont nécessité leur intervention, y compris sur la commune de Froideville puisque nous avons un processus d'alarme qui regroupe les deux corps.

Plusieurs séances ont été organisées entre la Municipalité de Froideville, l'ECA et le DPS

(détachement de premier secours) de Montheron concernant l'avenir des corps de sapeurs de nos deux villages. Une convention va certainement être ratifiée en 2009 entre le DPS et d'autres communes, sans que cela porte préjudice à nos pompiers.

Protection civile

Après de longs débats entre le comité directeur cantonal et le SSCM (service de sécurité civile et militaire) au sujet de la réforme de la protection civile et de ses nouvelles régions, il a été décidé de partager le canton en 10 régions calquées plus ou moins sur les districts. Il s'agit du choix dit « Zonos ». Ces changements interviendront en principe en 2011. Actuellement la protection civile est divisée en 21 régions.

Le commandant de notre région, Marc Dumartheray, est passablement impliqué dans le projet « Agile » (adaptée, garante, intégrée, légitime, efficiente), projet qui concerne la réforme de la protection civile. Il fait en effet partie de 2 groupes de travail. La nouvelle protection civile fera partie du programme sécuritaire du canton, au même titre que les pompiers et la police cantonale.

Affaires sociales

En 2008 les services sociaux n'ont pas vu une diminution des demandes d'aide. 4 à 6 personnes de notre commune ont bénéficié d'une aide durant l'année 2008.

Depuis le mois de novembre, la commune de Bottens ne dépend plus du CMS (centre médico-social) d'Echallens. Pour des raisons de restructuration nous dépendons du CMS du

Mont-sur-Lausanne. Ce changement n'a aucune incidence sur les usagers, les prestations étant les mêmes dans tous les CMS du canton.

ARASPE

L'intégration des AIAS (agence intercommunale d'assurance sociale) au CSR (centre social régional) s'est bien passée. Pour l'utilisateur rien n'a

changé, si ce n'est une présence journalière d'un assistant social qui reçoit sur rendez-vous, alors que par le passé il fallait se rendre au siège de Prilly.

L'agence d'Echallens traite de nombreux dossiers. 4 collaboratrices spécialisées dans les assurances sociales y travaillent et nous sommes régulièrement en relation avec elles, notamment pour la mise à jour des dossiers de prestations complémentaires. Aucun dossier ne sort de l'agence sans être contresigné par la municipale responsable des affaires sociales ou si nécessaire, par le syndic.

EFAJE

Entré en fonction le 1^{er} janvier 2008, le comité directeur s'est réuni à de nombreuses reprises, ce qui représente pour la présidente environ 170h consacrées à des séances. Ces heures payées par notre commune sont remboursées à la bourse communale par l'EFAJE.

Pour rappel, le réseau regroupe les accueillantes en milieu familial (maman de jour) et les garderies. Une étude est en cours pour intégrer l'accueil parascolaire.

Le réseau EFAJE gère 84 mamans de jour et 3 garderies (76 places dont 10 en nurserie). 44 communes font partie du réseau ainsi qu'une entreprise.

Durant 2008, le comité a accompli des tâches aussi multiples et diverses que :

- ◆ surveillance du chantier de la future garderie de Budron qui s'ouvrira en mai 2009,
- ◆ gestion de l'agrandissement de la garderie de Bettens,
- ◆ appui à la garderie de Bercher dans ses démarches de recherche de nouveaux locaux,
- ◆ préparation des conventions inter-réseaux,
- ◆ engagement d'un directeur pour la future garderie du Mont-sur-Lausanne,
- ◆ finalisation de la demande de reconnaissance par la FAJE et la politique tarifaire.

Le comité a reçu plusieurs communes qui désirent créer des structures d'accueil. Il est évident que nous ne pouvons accepter toutes les demandes sous peine de faire exploser les coûts

du réseau, ce qui engendrerait une lourde charge supplémentaire pour les communes.

Une présentation du réseau EFAJE a été faite aux syndicats du district, à la demande du Préfet.

Toxicomanie

En 2008 la commission Toxicomanie de Lausanne Région a abordé les sujets suivants :

- ◆ une réflexion a été menée autour d'un projet de meilleure gestion de la consommation d'alcool dans les manifestations. Ce projet a été présenté aux 5 préfets des districts concernés par Lausanne Région. En raison de l'Eurofoot cette étude sera reprise en 2009.
- ◆ La commission a réalisé un « onglet dépendances » qui a été transmis aux communes membres afin qu'il figure, pour le citoyen, sur le site web de la commune.
- ◆ La commission a apporté un soutien financier à la réalisation d'un documentaire sur les personnes toxicodépendantes grâce à son fonds de prévention. Elle a aussi soutenu par le même biais l'organisation d'un Dîner Quizz (repas à thème organisé par des éducateurs spécialisés spécifiquement pour des jeunes gens).
- ◆ La commission a reçu différentes institutions toutes en relation avec les problèmes de dépendances.

Petite enfance

La commission a orienté son travail sur les problèmes que peuvent rencontrer les réseaux de structures d'accueil, plus particulièrement sur les collaborations inter-réseau et sur un modèle de calcul du revenu déterminant des parents. Ce calcul, s'il est adopté par les réseaux, permettrait d'avoir une base commune pour le calcul du revenu déterminant des parents, facilitant ainsi leur passage de l'un à l'autre des réseaux.

A fin 2008, les communes de Lausanne Région étaient constituées en 9 réseaux :

AJENOL, APERO, Ouest 1, Ouest 2 et Ouest 3. Epalinges, Pully et Est lausannois, Réseau L et EFAJE.

Urbanisme

Plan partiel d'affectation « Carro Nord »

A la suite de l'audience que la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal a tenu sur place en décembre 2007, le plan partiel d'affectation (PPA) « Carro Nord » est entré en vigueur le 17 mars 2008. Après le rejet de leur recours par la CDAP et un ultime délai de 30 jours permettant aux opposants de recourir à une instance supérieure, ceux-ci ont renoncé à poursuivre.

La Municipalité a alors préparé les pièces nécessaires à la poursuite de la procédure selon la convention signée en 2005 et l'avenant signé en 2006 entre les propriétaires et la commune.

Les frais d'étude ont notamment été réactualisés en fonction des coûts réels des différentes prestations effectuées par le géomètre et l'urbaniste responsable du projet.

Chez le notaire, les propriétaires ont signé la convention de morcellement, d'échanges et de cessions de terrains à intervenir selon la convention et l'avenant précités.

L'enquête pour l'équipement des terrains, route, places, collecteurs et services a eu lieu du 19 septembre au 20 octobre 2008. Aucune opposition n'ayant été enregistrée, des soumissions ont été envoyées à différentes entreprises pour l'exécution des travaux projetés. L'attribution des travaux s'est faite en fin d'année.

Plan directeur communal

La version du plan directeur communal a été finalisée en vue d'être soumise à l'examen préalable auprès des services de l'Etat. Malgré un délai légal de 3 mois, un courrier intermédiaire invoquant une surcharge de travail informait la Municipalité d'un important retard de la réponse qui est finalement parvenue au début du mois de décembre 2008.

Le positionnement de la zone artisanale prévue à Champ Recloud, le long du chemin de la Louye ne satisfait pas les services cantonaux qui ont émis un préavis défavorable. Ils préconisent l'étude d'une solution intercommunale avec les communes voisines ayant déjà affecté des terrains en zone artisanale. La Municipalité revoit le projet avec l'urbaniste.

Voirie

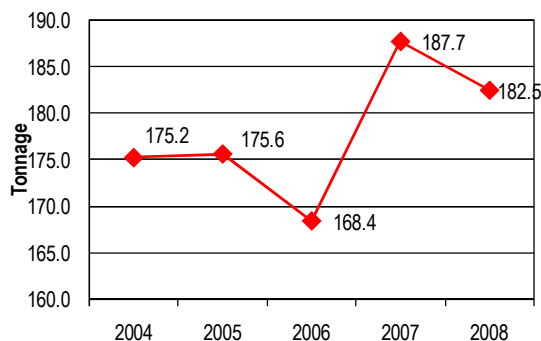
Déchetterie et déchets

Cette année, la Municipalité a jugé intéressant de présenter l'évolution du tonnage des ordures ménagères et des déchets récoltés à la déchetterie ainsi que l'évolution des frais de transport et d'élimination de ceux-ci durant les 5 dernières années soit de 2004 à 2008.

Les graphiques ci-dessous montrent cette évolution.

Tonnage	2004	2005	2006	2007	2008
Ordures ménagères	175.2	175.6	168.4	187.7	182.5
Verre	38.3	36.2	40.9	39.2	48.2
Déchets verts	79.2	64.5	66.0	99.3	91.5
Objets encombrants	31.5	34.2	39.1	36.3	38.9
Papier	53.7	58.5	49.8	63.6	72.8
Métaux	15.0	21.8	21.9	14.9	13.1
Bois	33.3	33.5	36.9	37.3	40.5

Ordures ménagères



Après une stagnation en 2004 et 2005 et une hausse en 2007, une légère baisse du tonnage des ordures ménagères est à nouveau perceptible en 2008.

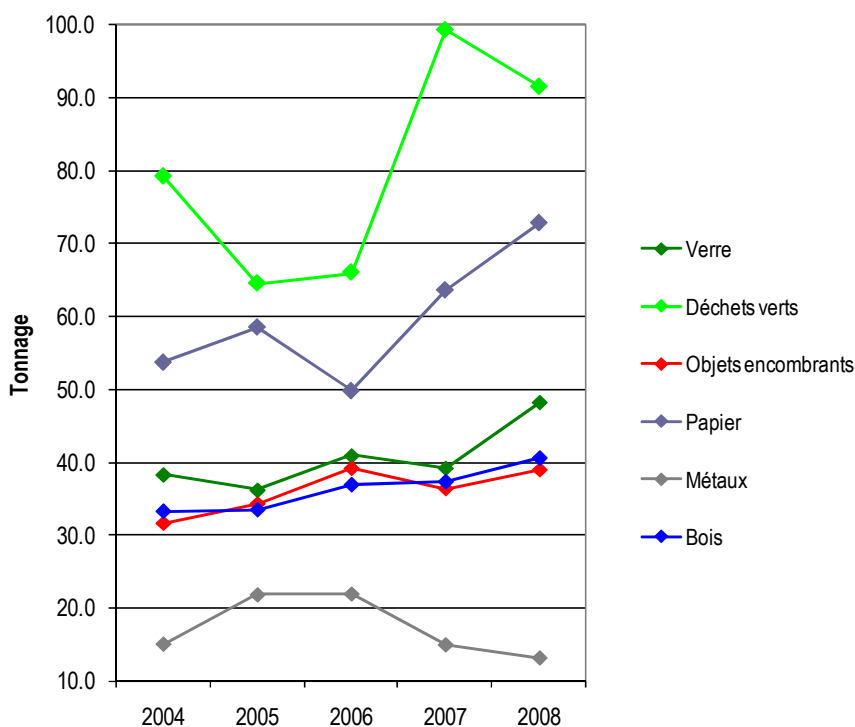
Malgré une diminution du tonnage en 2008, la récolte des déchets verts a subi une forte hausse depuis 2005.

La récolte du papier est également en constante hausse depuis 2006.

Depuis 2004, une fluctuation du tonnage pour le verre est observée avec une hausse prononcée en 2008.

Le tonnage augmente régulièrement durant les 5 années pour le bois et objets encombrants

Métaux: depuis 2006, une nette diminution de l'apport des déchets métalliques se précise.

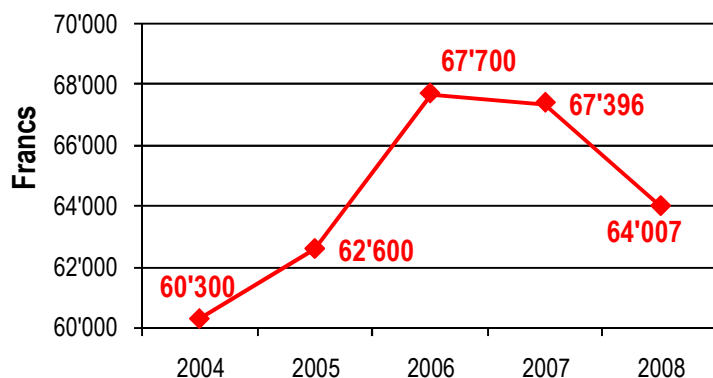


Coûts transports et élimination	2004	2005	2006	2007	2008
Ordures ménagères	60'300	62'600	67'700	67'396	64'007
Verre	2'400	2'400	2'900	3'114	3'150
Déchets verts	10'800	8'800	9'300	12'615	12'360
Objets encombrants	13'800	15'500	19'100	13'900	14'972
Papier	5'500	6'800	6'900	5'040	-370
Métaux	1'400	1'500	1'300	992	-1'390
Bois	9'200	9'500	10'500	8'000	9'987

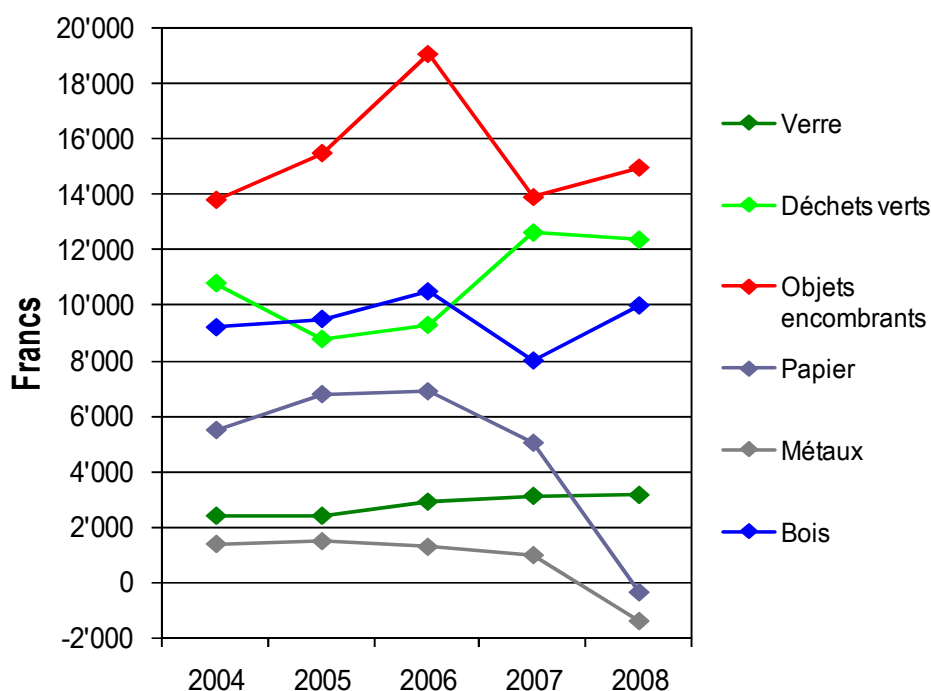
Malgré un tonnage identique entre 2004 et 2005, l'introduction de la redevance poids lourds a augmenté le prix du transport des ordures ménagères. L'ouverture de l'usine Tridel en 2006 a provoqué un profond remaniement du concept de

ramassage et d'élimination des ordures ménagères ce qui a provoqué une explosion du coût de leur traitement. En 2007, le changement de l'entreprise responsable de la reprise des déchets de la déchetterie a permis de baisser légèrement les frais de transport et élimination malgré une hausse du tonnage récolté. La baisse des coûts durant l'année 2008 est due à nette diminution des frais de traitement facturés par Valorsa. Ceci a partiellement compensé la hausse du prix du carburant.

Coût transports et élimination ordures ménagères



Coûts transports et élimination



Une ristourne de Fr. 3'934.- pour le papier et de Fr. 2'145.- pour les métaux explique les produits de Fr. 370.- et Fr. 1'390.-.

La hausse des coûts des déchets verts constatée est essentiellement due à la hausse du tonnage récolté.

Après une hausse régulière des coûts, le changement de la filière d'élimination du papier en 2007, son traitement a été crédité de Fr. 20.- la tonne dès 2007 pour atteindre le montant de Fr. 60.- la tonne durant 10 mois en 2008 ce qui a

permis d'obtenir un crédit total de Fr. 3'900.- durant cette année.

Jusqu'en 2007, les frais liés à la prise en charge du verre ont subi une légère augmentation. En 2008, Vetro-Recycling a décidé d'offrir la gratuité des frais de traitement du verre aux communes qui le trie par couleur. Ce geste a compensé les frais dus à la hausse du tonnage de 2008 et à celle du prix du carburant. Le coût du recyclage

est encore amélioré par la rétrocession complète de la taxe anticipée prélevée sur les bouteilles. La hausse régulière du prix de traitement du bois et objets encombrants depuis 2004 a été freinée en 2007 par un changement d'entreprise. Par contre en 2008, la hausse du volume récolté a augmenté les frais.

Varié peu de 2004 à 2006, les frais d'élimination de la ferraille ont diminué dès 2007 à la suite du changement indiqué plus haut mais surtout à cause d'un taux de reprise très favorable en 2008, jusqu'à Fr. 240.- la tonne.

Affaires culturelles

A la demande des présidents des sociétés de notre village une réunion a été organisée avec la Municipalité. Au cours de cette réunion, différents points ont été soulevés, par exemple, les tarifs de location de la salle polyvalente, les conditions d'utilisation et de réservation ainsi que les problèmes de conciergerie. Cette séance a permis aussi un échange entre les responsables des sociétés. La formule ayant été appréciée par tous, elle est reconduite en 2009.

Comme chaque année l'apéritif de l'an neuf a réuni une centaine de personnes à la salle polyvalente. Les habitants ont pu déguster les pâtisseries salées ou sucrées préparées par les membres de la société de gym.

Le 6 juin, la Municipalité in corpore a accompagné les aînés dans leur sortie annuelle. Après avoir donné des nouvelles et des informations sur la vie de la commune nous sommes partis par bus en direction du canal de la Thielle où nous attendait un bateau qui nous a conduits sur le lac de Biene. Nous avons profité du trajet pour déguster un repas. Arrêt à l'île St-Pierre que nous avons pu visiter puis retour en direction de Ligers d'où nous sommes repartis.

La fête du 1^{er} août a été organisée par la société de gym dames aux abords du terrain de foot. Un feu d'artifice a illuminé le ciel avant que les pompiers n'allument le feu traditionnel.

A la fin du mois d'août notre commune était représentée à la Fête du Blé et du Pain d'Echallens. Nous disposions d'un petit chalet

situé sur la place du Château pour présenter notre commune. Les Conseillers communaux et la Municipalité se sont relayés pour tenir ce stand et proposer aux Challengois de faire un concours sur le thème de la pomme de terre, puisque notre sobriquet est « truffiant » c'est-à-dire mangeur de pomme de terre !

Le 13 septembre : 2^{ème} fête de la patate, malheureusement sous la pluie. Impossible d'arracher les différentes sortes de pommes de terre dans ces conditions. Malgré la météo la fête fut réussie. Les sonneurs de cloches de Vuisternens-en-Ogoz ont réjoui la vue et les oreilles des spectateurs.

La salle était décorée par les dessins des enfants du collège des Lionceaux, tous sur le thème de la patate.

Le public s'est régalé avec le plat du jour : saucisse à rôtir et purée de patate !

Il ne faut pas oublier de mentionner ici l'Eurofoot. Grâce au FC Bottens, les villageois ont pu regarder les matchs sur écran géant et déguster un repas en rapport avec la nationalité des équipes sur le terrain. Ces rencontres ont été un succès et le village s'est mobilisé autour d'un club bien vivant.

Enfin il est arrivé ! Le 19 décembre le livre du 900^{ème}, écrit par Eric Vion, est livré. La Municipalité a pu le mettre à disposition des citoyens pour Noël. Cet ouvrage de 383 pages a reçu de tous un accueil enthousiaste.

Police des constructions

En 2008, la Municipalité a délivré 10 permis de construire après mise à l'enquête publique :

Zone constructible

- ◆ 3 villas nouvelles
- ◆ 1 immeuble locatif de 6 appartements
- ◆ 2 vérandas
- ◆ 4 transformations substantielles d'immeubles (pose de velux, création de salle de bains de panneaux solaires etc.)
- ◆ 1 piscine enterrée

Hors Zone

- ◆ 1 construction de manège et box à chevaux
- ◆ 1 modification site téléphonique mobile s/pylone

Quant aux autorisations municipales pour constructions de minime importance, au nombre de 6, elles ont concerné des cabanons de jardin, panneaux solaires, clôtures, modification d'une porte d'entrée, pose de velux, pergola, pompe à chaleur, panneaux solaires

Pour mémoire, on rappellera que la Municipalité transmet tout dossier de construction et/ou modification d'un bâtiment au STI (Service

Intercommunal d'Echallens), lequel contrôle la légalité et la conformité des projets de construction à notre règlement communal sur la police des constructions.

Les prestations du service technique ont coûté Fr. 15'414.85, frais intégralement supportés par les requérants lors de l'établissement du permis de construire.



La Municipalité relève une recrudescence des problèmes de voisinage, dus aux bruits quotidiens (enfants, jeux dans les piscines, radio etc.). Bien qu'incompétente dans ces domaines relevant du pur droit privé, la Municipalité s'est efforcée, parfois avec l'aide du Préfet, dans le cadre de sa mission de bons offices, de concilier tous les intérêts en présence.

Pour ces raisons, la Municipalité a insisté lors de la délivrance des permis de construire sur la nécessité de mener une procédure administrative complète et transparente à laquelle les voisins sont partie prenante pour éviter tout litige par la suite.

Après une procédure de mise à l'enquête publique, la Municipalité a autorisé le 12 décembre 2008 le changement d'affectation d'un hangar agricole en atelier de réparation mécanique sous réserve de modifications du bâtiment (meilleure isolation phonique, thermique). Assortie de réserves, cette décision a été contestée à la Cour de Droit public et Administratif du tribunal Cantonal par le requérant qui conteste les exigences de la Municipalité.

Divers

Agenda 21

L'Agenda 21 (ou Action 21) est un plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'Etat au sommet de la Terre de Rio en 1992. Après cette manifestation mondiale sur le développement durable, des actions dans ce domaine ont été menées un peu partout sur la planète. En Suisse, plus de 100 Agendas 21 locaux existent déjà. Près de chez nous, Echallens, Yverdon-les-Bains, Essertines-sur-Yverdon, par exemple.

En 2002: Bottens avait mis sur pied une commission Agenda 21, composées de 4 membres du conseil communal et de la Municipalité. La commission a été réactivée en 2007 avec Mathilde Goumaz, Emmanuelle Schärli, Bertrand Clot, Claude Henneberger, Pascal Moullet. La Municipalité y est représentée par Béatrice Métraux.

En 2008, la commission s'est réunie à 6 reprises. Dans un premier temps, elle a défini un état des lieux des domaines d'actions possibles, puis elle a élaboré des propositions d'actions, dans les domaines suivants :

- ♦ mobilité des écoliers (questionnaire pedibus, novembre 2008)
- ♦ cohésion sociale/relations avec les aînés : rencontre avec l'association Soleil d'Automne, projet de transport des aînés à Echallens selon la demande.
- ♦ élimination des déchets (action déchetterie)
- ♦ mobilité douce (piste cyclable)
- ♦ développement durable sur le site internet de Bottens
- ♦ réflexion sur l'ambroisie

La commission n'a pas de pouvoir décisionnel, elle n'est qu'une force propositionnelle. Elle rend régulièrement compte de ses séances à la Municipalité.

Représentation régionale

La commune de Bottens est présente à la plate-forme environnement de l'association de la Région du Gros-de-Vaud. Sa représentante assiste aux séances mensuelles. L'objectif de cette plate-forme est de :

- ♦ mettre en œuvre une politique régionale en matière d'aménagement du territoire (plan directeur régional)
- ♦ promouvoir l'utilisation des transports publics et la création de parkings d'échange à proximité des gares LEB, TL et CFF.
- ♦ développer l'offre des transports publics sur l'axe Echallens-Yverdon-les-Bains + autres axes régionaux (Echallens-Penthalaz/Echallens-Moudon entre autres).

Pour rappel, l'Association a été créée en 1988 dans le cadre de la loi sur le développement régional. Elle regroupe actuellement **53 communes du district du Gros-de-Vaud** et une soixantaine de membres privés (entreprises, associations, particuliers).

L'objectif principal de l'association de la Région du Gros-de-Vaud est de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, culturelles, sociales et celles liées à l'aménagement du territoire. Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales.

Un comité (où sont invités les députés du district) et 6 commissions et plate-forme de travail mettent concrètement en œuvre la stratégie de la Région du Gros-de-Vaud.

Commissions et des plates-formes de travail

- ♦ La commission **Agriculture** recherche de nouvelles solutions pour promouvoir la filière de l'agriculture en organisant, notamment, la présence des produits du terroir dans différentes foires.
- ♦ La commission **Economie** s'occupe de la promotion économique régionale. Elle recense notamment les terrains industriels et artisanaux disponibles dans les communes de la Région du Gros-de-Vaud.
- ♦ La commission du **Tourisme** développe et promeut les activités touristiques et culturelles de la région. Elle s'investit également dans la collaboration et l'échange d'informations avec d'autres offices du tourisme en Suisse et à l'étranger.
- ♦ La plate-forme **Environnement** offre un soutien aux communes pour toutes les

